

LE
MINISTRE
EST
ENCEINTE

BERNARD CERQUIGLINI

LE
MINISTRE
EST
ENCEINTE

Ou la grande querelle
de la féminisation des noms

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

ISBN 978-2-02-140211-7

© Éditions du Seuil, octobre 2018

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

« Les femmes cherchent un féminin à “auteur” : il y a “bas-bleu”. C’est joli, et ça dit tout. À moins qu’elles n’aient mieux “plagiaire” ou “écrivaine” : la rime n’aurait rien d’excessif. »

Jules Renard, *Journal*, 6 mars 1905

« Tu ne vas tout de même pas exercer un métier qui n’a pas de féminin ! »

Louise-Athénaïse Claudel, à sa fille Camille

PROLOGUE

Une intrépide au Conseil

Le 17 décembre 1997 étant un mercredi, on tint un Conseil des ministres. La cohabitation entre le président Jacques Chirac et le Premier ministre Lionel Jospin était exempte de cordialité. Les deux hommes ne s'appréciaient guère ; ils avaient toutefois décidé de faire bonne figure. Dans les jours qui précédaient un Conseil des ministres, leurs collaborateurs s'efforçaient de « déminer » les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment les mesures individuelles. Elles étaient délicates en période de cohabitation : proposées par le gouvernement, ces nominations sont signées et donc approuvées par le président. C'est dire que l'ordre du jour, d'ordinaire taillé au cordeau, impliquait un respect et un silence absolus : rien n'en devait dépasser ; l'ombrageux Premier ministre y veillait d'une main de fer.

On en était à ces mesures individuelles. Le ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie proposait la nomination de neuf directeurs dans son administration centrale ; parmi ces directeurs, quatre femmes. Le Conseil allait approuver leur choix, comme prévu, quand la glaciale solennité fut rompue : parmi le gouvernement, une dame levait le bras pour demander la parole. Cette audace inouïe et particulièrement malvenue reçut du Premier

ministre un regard noir, du Président, toujours courtois, une aimable invitation à s'exprimer :

PR : Auriez-vous, madame, une question ?

MIN : Oui, monsieur le président : quand cessera-t-on de nommer des femmes « directeurs » d'administration centrale ?

PR (charmeur) : Madame, cette remarque me semble fondée. (*Franchement amusé*) Qu'en pensez-vous, monsieur le Premier ministre ?

PM (grinçant) : En effet, monsieur le président, je suis de cet avis.

PR (ravi) : Eh bien, monsieur le secrétaire général du gouvernement, veuillez préparer à ma signature un décret nommant ces dames « directrices ». (*Facétieux*) Naturellement, monsieur le Premier ministre, je vous prie de vérifier que ce que nous venons de faire n'outrage pas la langue française !

PM (lugubre) : Vous recevrez un rapport à ce sujet, monsieur le président.

De fait, le *Journal officiel* du 19 décembre publiait leur nomination comme *directrices* d'administration centrale. Certes, le décret rappelant leur grade les qualifiait respectivement de *professeur* des universités, de *conseiller* de chambre régionale des comptes, de *chef* de service, d'*administrateur civil* ; mais un pas décisif avait été franchi.

C'est ainsi que la féminisation des titres et noms de métiers débuta en France. Le bastion masculin de la haute fonction publique déjà ébranlé venait de perdre un privilège lexical : des femmes recevaient une fonction conforme à leur féminité. Le vif intérêt pour une innovation sociale se reflétant de façon exemplaire dans la langue commençait également pour l'auteur de ces lignes, qui dirigeait alors l'Institut national de la langue française (Inalf), laboratoire du CNRS. Dans la soirée du mercredi 17 décembre 1997, il reçut un appel téléphonique du directeur de cabinet du Pre-

mier ministre, Olivier Schrameck, qui, au nom de leur ancienne amitié et du salut de la République, lui demandait d'examiner, toutes affaires cessantes, l'aspect linguistique de la question ; ce qui fut fait. Son rapport ayant établi que la langue française se porterait fort bien de cette féminisation, la cohabitation s'en porta également au mieux, car le Président et son Premier ministre furent conjointement convaincus, ce qui tenait du miracle. On se mit à nommer en Conseil des *directrices*, des *ambassadrices*, des *préfètes*, des *générales* ; on n'a pas cessé depuis. L'exemple venait d'en haut : les personnes désirant user des féminins *avocates*, *écrivaines*, *chercheuses*, etc., s'en crurent autorisées. L'impulsion venait de l'État, incarné dans sa plus éminente autorité : la France restait la France, et sa langue, depuis les *Serments* de Strasbourg, une question de pouvoir.

Tout s'était donc enclenché par l'intrépide intrusion d'une femme bravant le pouvoir masculin, l'avis sévère de l'Académie française et les règles immuables du Conseil des ministres ; la parité lexicale lui doit beaucoup. Nous avons osé lever un voile sur le huis clos du Conseil, rapporter la confiance que nous a faite le secrétaire général du gouvernement ; notre propre intrépidité n'ira pas cependant jusqu'à trahir l'identité de cette héroïque secrétaire d'État. Tout au plus révélerons-nous son prénom : Ségolène.

Il fallait de l'audace, en effet, tant l'autorité académique était puissante et avait freiné toute évolution, tant le purisme était scellé dans les têtes, tant un emploi du masculin pour ces hautes fonctions allait de soi. Et pourtant, durant les quelques années qui précèdent la rédaction de cet ouvrage, le monopole puriste s'est effondré. La féminisation des métiers, titres et fonctions s'est généralisée, dans la conversation, dans la presse, dans les pratiques sociales ; au sein d'un ministère, une femme souhaitant se faire appeler

« madame le directeur » semble singulièrement passéiste ; quai de Conti, on lâche du lest : les ukases arrogants ont laissé la place à une « réflexion ouverte sur la féminisation de certains métiers ». Se libérant d'une entrave, la langue française a connu un des changements les plus rapides et les plus étendus de son histoire, les prescriptions puristes furent prises à revers par une innovation vivifiant la langue, l'Académie conduite à s'extraire furtivement de l'impasse où elle s'était jetée en fanfare.

Il convient de raconter tout cela.

« Nous n'allons tout de même
pas imiter ces gens-là ! »

Le débat national et théâtral, mis en scène à plusieurs reprises depuis une trentaine d'années, sur la « féminisation » du lexique révèle de façon éclairante notre rapport à la langue ; en cela il est passionnant et digne d'être examiné avec soin. L'identité française ? Bien des écrivains, des sociologues, des responsables politiques l'ont répété : au plus vrai, cette identité réside dans la langue. À juste titre, car les noces de la nation et de son idiome, célébrées par l'État, sont anciennes ; ce dernier s'employa à faire codifier la langue, à la diffuser (souvent dans l'exclusive) sur l'ensemble du territoire, puis à l'enseigner ; il la range toujours au nombre de ses missions régaliennes, et tient à honneur de s'en préoccuper. Ce choix est opportun, car une identité linguistique n'est pas close, mais accueillante ; si elle se transmet, elle peut également s'acquérir : c'est en apprenant la langue qu'on fait ses premiers pas de citoyen. De plus, ce patrimoine accessible à qui veut l'acquérir est ouvert sur le monde : au-delà des frontières, des êtres humains, toujours plus nombreux, parlent notre langue. La francophonie, identité supranationale, est un espace généreux de coopération.

La vérité nous oblige toutefois à nuancer l'idylle. La querelle de la féminisation révèle crûment l'équivoque de notre

rapport à cette francophonie. Certes, le discours officiel est une adhésion sans faille à la cause francophone. N'est-ce pas un Français (Onésime Reclus) qui inventa le terme ? Un président français (François Mitterrand) n'en réunit-il pas le premier Sommet de chefs d'État ? La France n'en est-elle pas le bailleur de fonds le plus prodigue ? L'énumération des gestes officiels masque mal, cependant, le faible intérêt de la nation et de ses élites pour une réalité qui leur est étrangère. Littérature française et littérature francophone ne mêlent pas leurs volumes, aux rayons des librairies et des bibliothèques ; le 20 mars, Journée internationale de la francophonie, est sans grand écho dans l'Hexagone. La francophonie, ce sont les autres et leur accent impayable. Or ces « autres » s'accroissent : 220 millions d'humains ont le français pour langue maternelle et l'emploient quotidiennement ; ils rendent désormais les Français minoritaires au sein des usagers. C'est un fait important de l'histoire de la langue, pour ne pas dire un tournant : nouvellement minoritaires, les locuteurs hexagonaux voient leurs représentations mises à mal ; l'arrogance langagière, notamment, est frappée d'obsolescence. Car ces autres, qui plus est, se sentent libres de leur parlure. Le temps est passé de l'infériorité linguistique, des « québécismes » et « belgicismes » pourchassés par les maîtres d'école locaux et faisant la fortune des puristes. On connaît la vieille blague québécoise : « Disez pas *disez*, disez *dites* ! » Cette insécurité périphérique a suscité, également, l'excellente école belge de grammaire : nul hasard si le monument qu'est *Le Bon Usage*, de Maurice Grevisse, fut conçu outre-Quévrain. Pendant longtemps, c'est le meilleur « français de France », celui de la cour, puis de la classe aisée parisienne, qui servit de norme ; si cette variante fonde toujours ce que l'on peut appeler le « français de référence », tel qu'on l'enseigne,

elle n'est plus le sévère corset d'une langue qui a conquis sa liberté en prenant son essor. Chaque bouture s'est enracinée, élevée, libre et vivace, portant de beaux fruits, créant des termes propres, des locutions particulières, des façons de dire aussi diverses que légitimes¹. Mais cette vivacité repose sur une indépendance d'usage : à Montréal, comme à Bamako et à Namur, on ne se soucie plus guère de ce qui se dit à Paris. En un sens, la décolonisation vient d'atteindre la langue ; le travail de deuil colonial, en ce domaine, commence.

La féminisation des noms de métiers, titres et fonctions illustre à merveille cette autonomie francophone, et le laborieux deuil français ; car c'est en périphérie que tout a commencé. C'est-à-dire au sein de ce qu'une morgue hexagonale tient pour une appropriation marginale, incorrecte, voire illicite, de la langue. En 1998, alors que la querelle faisait rage en France, une tribune de l'académicien Marc Fumaroli ne craignait pas de dénoncer dans cette féminisation une « imitation tardive, timide, provinciale, coloniale, sur les traces du Canada et de la Wallonie, d'une mode sectaire qui a eu son épice dans les universités des États-Unis² ». Le contresens est patent, sur la date du phénomène, sur son origine, sur ses motivations ; l'erreur est d'autant plus navrante que ce mouvement, au lieu de traduire une influence féministe anglo-saxonne, exprimait ce qu'un académicien est censé vénérer : l'ardeur québécoise à défendre son indépendance. On criait « Vive le Québec libre ! » ; et vivent ses femmes, libres également, ainsi que sa langue.

1. Bernard Cerquiglini, *Enrichissez-vous : parlez francophone ! Trésor des expressions et mots savoureux de la francophonie*, Larousse, 2016.

2. Marc Fumaroli, « La querelle du neutre », *Le Monde*, 31 juillet 1998.

La victoire du Parti québécois de René Lévesque, en 1976, s'accompagna d'un vaste mouvement social aspirant au progrès et à la liberté : la société civile se mettait en marche. Les femmes prirent une grande part à cette Révolution tranquille, revendiquant une pleine égalité avec les hommes : le Québec se déprend alors autant de l'emprise patriarcale et cléricale que du pouvoir anglophone. Ce succès « péquiste » suscita une politique linguistique résolue : dès août 1977, la Charte de la langue française (dite loi 101) est promulguée, qui codifie l'ensemble de la législation concernant la langue (dont l'officialité), l'Office de la langue française (créé quelques années auparavant) reçoit personnels et moyens, ainsi qu'une double mission : franciser la vie publique, aménager la langue. Le français, langue officielle, doit pouvoir exprimer le monde contemporain aussi aisément et pleinement que l'anglais : l'Office se montrera particulièrement actif en matière de création terminologique. Le vocabulaire québécois, formé durant ces années 1970, qui parle d'« aménagement », voire d'« équipement » linguistique, peut rebuter ; c'est ignorer, d'une part, que la plupart des grandes langues furent « aménagées » (orthographe, normes grammaticales, création ou emprunt de termes techniques¹, etc.) ; c'est oublier ensuite que le français, sous la férule grammairienne depuis le XVII^e siècle, lexicalement enrichi à partir des Lumières, est un exemple singulièrement frappant d'aménagement pluriséculaire. L'Office québécois s'inscrivait dans une tradition, mais avec une ardeur juvénile à

1. Voir les remarques savamment sensées de Claude Hagège, « Voies et destins de l'action humaine sur les langues », in Ivstan Fodor et Claude Hagège (dir.), *Language Reform. History and Future*, Buske, 1983, t. I, p. 11-68.

répondre aux besoins du temps, inventant cette chose remarquable que les Français devraient méditer : la défense non puriste de sa langue.

L'essor des femmes en quête d'égalité et l'impulsion donnée à la langue allèrent de pair. En 1978, se saisissant des revendications féminines, le Conseil du statut de la femme publia un rapport de synthèse sur les conditions de parité sociale, à l'école, dans la famille, au travail, et, dans ce dernier cas, sur les voies et moyens de « désexiser » les emplois. Ce rapport fondateur, qui légitime et guide les pratiques novatrices, portait le titre significatif de « Pour les Québécoises : indépendance et égalité ». L'indépendance des femmes était revendiquée sur un fond discret d'indépendance nationale... Le rapport notait que la « désexisation » de l'emploi (recrutement, salaire, etc.) passait par la dénomination ; le Conseil validait l'exigence féminine d'avoir un nom à soi. Depuis quelque temps, les Québécoises révolutionnaient tranquillement leur idiome, se qualifiant d'*écrivaine*, de *députée*, de *praticienne*, sans en référer à quiconque ; ces néologismes infusaient les pratiques sociales, se répandaient dans les médias, atteignaient la vie administrative et politique, où ils posaient un problème de droit (nomenclature des fonctions) et de protocole. Ainsi, consulté par le bureau de l'Assemblée nationale (« Advenant la nomination d'une femme à la présidence de l'Assemblée, doit-on lui donner le titre de madame *le président* ou de madame *la présidente* ? »), l'Office de la langue française se saisit de la question¹. Il publie le 28 juillet 1979, dans la *Gazette officielle du Québec*, un avis favorable à la féminisation, l'absence de féminins professionnels

1. Consulté par ses « cousins », le bureau de l'Assemblée nationale française répondit par un « madame *le président* » ferme et définitif.

relevant pour lui de raisons historiques et non pas linguistiques ; il assortit son avis de recommandations :

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française recommande l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- Soit à l'aide du féminin usité. Exemples : *couturière, infirmière, avocate*.
- Soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemples : *une journaliste, une architecte, une ministre*.
- Soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : *députée, chirurgienne, praticienne*.
- Soit par l'adjonction du mot *femme*. Exemples : *femme-magistrate-chef d'entreprise, femme-ingénieur*.

Nous pourrions en rester là. Et nous l'aurions dû, tant la question fut réglée en quelques lignes par les linguistes de l'Office, il y a bientôt quarante ans. Que retenir de leur avis ? Que les professions exercées par les femmes se désignent au féminin ; que le manque de dénomination féminine, pour certaines professions, vient de l'absence de femmes les occupant ; que la langue dispose des moyens morphologiques pour créer les féminins manquants. En 1979, l'Office promeut la pratique épïcène, qui féminise par le déterminant¹, et recommande la construction à l'aide du préfixe *femme-*. L'usage québécois s'est montré depuis, sur ce dernier point, plus audacieux : les

1. Un terme épïcène (du grec *épikoinos*, « possédé en commun ») offre la même forme au masculin et au féminin. Le prénom *Dominique*, l'article pluriel *les*, l'adjectif *bénévole*, le substantif *collègue* sont épïcènes. Une rédaction soucieuse de donner une égale visibilité au masculin et au féminin est aujourd'hui qualifiée d'*épïcène* (ou *inclusive*).

formes *magistrate*, *cheffe*, *ingénieure* sont venues rejoindre les féminins dérivés morphologiquement, en particulier grâce au nouveau suffixe *-eure*, sur le succès duquel nous aurons à revenir. Ces innovations québécoises se sont répandues¹.

Que la féminisation des métiers et des titres, au Québec, fût un changement linguistique immanent et vigoureux, on en a pour preuve les interventions régulières de l'Office, durant ces quarante dernières années, prenant acte d'un usage en évolution, essayant de le guider. En 1986, il publiait un guide au titre révélateur (*Titres et fonctions au féminin. Essai d'orientation de l'usage*), en 1991, un *Guide de féminisation des titres de fonctions et des textes*, en 2007, *Avoir bon genre à l'écrit. Guide de rédaction épiciène*. Comme on le voit, le phénomène s'était développé (adoptant de nouvelles pratiques de féminisation) ainsi qu'étendu : il s'agissait d'inscrire la parité non seulement dans la langue (création d'un lexique féminin) mais dans les textes (rédaction non sexiste). De manière générale, le destin des guides (rapidement épuisés et réimprimés, notons-le) publiés au Québec, en Suisse, en Belgique, enfin en France, fut d'être dépassé par l'usage ; c'est à l'évidence un signe de bonne santé de la langue. Est également positive l'extension géographique du processus : la « périphérie » se montra des plus actives. En Suisse, le canton de Genève adoptait en 1988 une législation imposant aux administrations de féminiser les professions ; il en était de même en

1. « Libre à nos amies québécoises, qui n'en sont pas à une naïveté près en ce domaine, de vouloir se dire *ce auteure*, *une professeure* ou *une écrivaine* ; on ne voit pas que ces vocables aient une grande chance d'acclimatation en France et dans le monde francophone », Maurice Druon, « Madame le ministre, Monsieur la souris », *Le Figaro*, 15 juillet 1997. Nul puriste n'est prophète en son pays...

1992 pour le canton de Berne, en 1994 pour celui du Jura, en 1995 pour celui de Fribourg ; entre-temps (1991) les cantons de Genève et du Jura avaient publié un *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, dû à la linguiste Thérèse Moreau. En Belgique francophone, un « décret » voté le 21 juin 1993 par le Conseil de la Communauté recommande aux administrations (et aux institutions subventionnées) d'appliquer les « règles de la féminisation » et demande au Conseil supérieur de la langue française (que préside l'excellent linguiste Jean-Marie Klinkenberg) de préciser ces règles. Celui-ci remet son avis le 5 juillet ; les procédés morphologiques qu'il préconise sont publiés par un arrêté d'application le 13 décembre 1993. Dans la foulée, ce Conseil publie, en février 1994, une nomenclature de sept cents termes, *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, préparée par la lexicographe Michèle Lenoble-Pinson. L'administration, dans ces pays, prend parti ; ce faisant, elle montre l'exemple et accompagne l'essor de l'usage : la féminisation se répand. En Belgique francophone, notamment, le guide *Mettre au féminin* se vend comme gaufre chaude. Québec, Confédération helvétique, Communauté française de Belgique, plus tard Grand-Duché de Luxembourg (1998 : *Féminin-masculin, métiers, titres et fonctions*, en luxembourgeois, français et allemand) : durant ces années, l'inscription de la parité dans la langue forme un arc de cercle autour de l'Hexagone, qui résiste avec hauteur.

Dans ces pays francophones, quelques voix puristes s'étaient fait entendre dans la presse, mais l'incendie s'était éteint rapidement. Les protestations les plus vigoureuses vinrent de la France, qui se mêlait ainsi ouvertement de ce qu'elle pensait tenir en apanage. Le 1^{er} février 1994, le

secrétaire perpétuel de l'Académie française envoya une lettre, parallèlement publiée dans la presse belge, à son confrère Jean Tordeur, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Maurice Druon, après une hautaine leçon de grammaire (appuyée sur l'avis de deux « éminents savants ») prohibant cette féminisation « abusive et choquante », invitait fermement son confrère à condamner le décret du 21 juin 1993, envers lequel il soupçonnait une coupable complaisance académique. Masquant mal sa stupeur et son agacement d'être ainsi tancé en public, Jean Tordeur répondit courtoisement par une lettre, le 16 février 1994, à la discourtoise arrogance. Le Perpétuel belge rappelait l'indépendance de son Académie, la présence en son sein des meilleurs grammairiens belges, la faveur raisonnable qu'elle donnait à la féminisation des professions, comme, de façon générale, à l'évolution de la langue, ce dont l'Académie française avait fourni quelques témoignages jadis :

Le mouvement naturel de la langue et la transformation de la société entraînent nécessairement des changements, certes progressifs, à la fois dans le lexique et dans la syntaxe. L'Académie française elle-même l'a montré en introduisant dans son dictionnaire, en 1932-1935, plusieurs dizaines de féminins nouveaux, dont certains avaient d'abord été critiqués¹.

Renvoyé dans ses buts par son confrère d'outre-Quévrain, le Perpétuel français n'en démordit pas. Un jour de 1998, comme, à bout d'arguments, nous lui faisons valoir que des peuples francophones avaient opté pour le changement linguistique, nous prenant par le bras et se

1. « Lettre à Maurice Druon », 16 février 1994.

penchant à notre oreille, comme en quête de complicité, il glissa : « Nous n'allons tout de même pas imiter ces gens-là¹ ! »

1. Saluons la constance de Maurice Druon, écrivant quelques années plus tard : « J'ai une profonde affection pour les Québécois. Mais ce n'est pas chez eux que j'irai prendre des leçons de langage. Ils ont emporté outre-Atlantique le parler patoisant du Poitou du début du xvii^e siècle, avant Vaugelas et Voiture, avant Boileau, avant Racine » (« Non à une langue défigurée », *Le Figaro*, 29 décembre 2005). Après cet article et quelques déclarations similaires, son affection pour le Québec ne fut plus réciproque.

